



LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ
CHARGÉ DU BUDGET

Paris, 29 OCT. 2013

à

Monsieur le secrétaire général
Mesdames et messieurs les directeurs
généraux et directeurs
Madame la chef du service de l'inspection
générale des finances

Objet : mutualisation des fonctions support au sein du ministère de l'économie et des finances

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, des réformes ambitieuses doivent être engagées pour réaliser les économies nécessaires au respect de la trajectoire de redressement des finances publiques et garantir la qualité des services rendus à nos concitoyens. Notre ministère doit être exemplaire dans cette démarche. D'ores et déjà, la finalisation de projets stratégiques ambitieux dans les directions dotées de réseaux déconcentrés, notre contribution au choc de simplification en direction des entreprises, et les actions engagées en faveur de la dématérialisation des procédures et de la relation avec les usagers montrent une forte mobilisation, qui doit encore être amplifiée.

L'optimisation des fonctions support au niveau ministériel est un autre des axes du programme ministériel de modernisation et de simplification (PMMS), présenté lors du comité interministériel de modernisation de l'action publique d'avril dernier. Une mission de réflexion avait été confiée à l'inspection générale des finances en janvier 2013, en lien étroit avec le secrétaire général du ministère. Ses conclusions nous ont été remises. Les propositions faites ont d'ores et déjà fait l'objet d'échanges avec les directions concernées.

Sur cette base, nous avons arrêté les orientations suivantes :

1. Une première série de mesures sera mise en oeuvre immédiatement ou progressivement. Elle est présentée en annexe 1.

1

2. La réflexion sera poursuivie en vue de décisions sur une seconde série de mesures, qui sont présentées en annexe 2.

3. Un schéma directeur à moyen terme des fonctions support au niveau ministériel sera finalisé en 2014 et actualisé régulièrement. Un projet sera présenté en fin d'année 2013, intégrant les gains budgétaires attendus des différentes actions engagées, ainsi qu'un calendrier prévisionnel de mise en oeuvre.

Nous confions le pilotage global de ce dispositif au secrétaire général des ministères économiques et financiers. Une direction pilote sur chacune des actions sera désignée.

Certaines évolutions viendront bouleverser des modes de fonctionnement bien établis. Nous vous demandons de mener un effort d'explication par rapport à vos cadres et collaborateurs, afin que nous puissions mettre en oeuvre dans de bonnes conditions des réformes que le contexte budgétaire rend indispensables et qui permettront de concentrer les moyens disponibles sur les fonctions opérationnelles.

Pierre Moscovici

Pierre MOSCOVICI

Bernard Cazeneuve
Bernard CAZENEUVE

ANNEXE 1 : DECISIONS PRISES

Fonction "ressources humaines"

- élaborer un schéma-type de répartition des tâches en matière de ressources humaines, entre le secrétariat général et les directions métiers ;
- confier l'organisation mutualisée des concours de catégorie C à la DGFIP ;
- mutualiser l'organisation des concours avec l'objectif de créer un seul service prestataire pour l'ensemble du ministère par fusion des plateformes de Lille et Tourcoing ;
- confirmer la gestion budgétaire des crédits de sécurité et de santé au travail au niveau régional par les correspondants Chorus des délégations d'action sociale et optimiser le circuit de gestion des titres restaurant ;
- déconcentrer les enveloppes budgétaires portant sur les crédits "sécurité et santé au travail" ;
- confier aux services de la DGFIP le support des délégations à l'action sociale, par convention et après avoir étudié les conséquences en termes d'effectifs ;
- engager la rationalisation de la restauration collective en réduisant le nombre d'associations gestionnaires.

Fonction "systèmes d'information"

- créer un comité stratégique ministériel des systèmes d'information. Le comité examinera la planification budgétaire des dépenses informatiques de l'ensemble du ministère, les projets les plus importants, les choix technologiques (notamment en vue d'assurer la convergence lorsqu'elle est pertinente), et tout sujet d'intérêt commun relatif aux systèmes d'information. Un arrêté viendra préciser les modalités de fonctionnement du comité avant la fin de l'année 2013, après une phase de préfiguration dès novembre 2013. La participation au comité de personnalités qualifiées extérieures au ministère sera étudiée dans ce cadre.
- achever la cartographie du patrimoine applicatif ministériel avant la fin de l'année 2013 ;
- lancer un projet de mutualisation des moyens relatifs aux "couches basses". En particulier, un schéma de regroupement des centres d'hébergement informatique à l'échelle ministérielle sera arrêté avant la fin de l'année 2013, pour une mise en oeuvre progressive ;
- lancer un projet "gestion des experts" pour favoriser la circulation et l'enrichissement des carrières des experts informatiques de haut niveau au sein du ministère ;

Fonction budgétaire et comptable

- établir une charte répartissant les tâches entre le secrétariat général, responsable de la fonction financière ministérielle, et les directions responsables de programmes, avec un objectif de gains en effectifs.
- regrouper les centres de services partagés (CSP) Chorus d'administration centrale, sous coordination du secrétariat général. Un schéma de regroupement sera arrêté avant la fin de l'année 2013, en intégrant l'hypothèse d'un plateau unique en région Ile-de-France.

Fonction immobilière

- renforcer, par la signature d'une convention de coopération, les liens entre le réseau de France Domaine et les antennes immobilières du secrétariat général.

Fonction achats

- dans le cadre de la mise en oeuvre du décret du 16 juillet 2013, renforcer le rôle du responsable ministériel des achats (RMA) afin d'animer le réseaux des acheteurs des directions. Le RMA sera rattaché au secrétariat général. Un groupe de travail permanent piloté par le responsable ministériel des achats et associant des acheteurs de chaque direction sera constitué.
- arrêter, avant la fin de l'année 2013, et après une analyse des marchés venant à échéance, un plan de renforcement de la mutualisation des achats à l'échelle ministérielle (venant compléter les mutualisations interministérielles), après avoir dressé une liste de priorités (secteurs à investir). Ce projet qui sera piloté par le secrétaire général, en lien avec l'ensemble des directions, s'inscrira dans le cadre de la nouvelle impulsion donnée à la politique des achats de l'Etat. Des objectifs d'économies seront fixés sur chaque segment.
- progresser dans la mutualisation en matière de documentation :
 - lancer un projet mutualisé d'achat d'abonnements électroniques en matière de presse ;
 - créer un comité d'orientation ministériel en matière de documentation, associant les services déconcentrés.

Fonction communication

- à partir de 2014, établir une programmation budgétaire annuelle (moyens du SIRCOM et moyens des directions), coordonnée par le SIRCOM.
- suppression de tous les journaux d'information interne sous format papier au plus tard début 2014, avec des modalités adaptées pour la DGDDI.
- réduction de l'impression des rapports d'activité en 2014, en la limitant aux exemplaires adressés aux partenaires institutionnels et aux partenaires sociaux.

Fonction juridique

- confier à la DAJ le monopole de la passation des marchés de prestations juridiques (avocats notamment) selon des modalités à préciser avant la fin de l'année 2013.

ANNEXE 2 : ETUDES COMPLEMENTAIRES A REALISER

Fonction "ressources humaines"

- engager une réflexion sur la création de passerelles de mobilité entre corps de catégorie C et entre corps de catégorie B du ministère.
- resserrement du nombre de sites de formation initiale du ministère : étude à finaliser avant la fin de l'année 2013.

Fonction "systèmes d'information"

- lancer un projet de simplification de l'interconnexion des réseaux, des annuaires et des processus d'authentification des agents.
- achever la mutualisation des services informatiques en administration centrale par la création d'un centre de services unique, éventuellement doté d'antennes directionnelles.

Par ailleurs, en complément du travail sur les centres d'hébergement, la DGFIP poursuivra, dans le cadre de la mise en oeuvre de son projet stratégique, l'optimisation de son organisation interne en matière informatique (propositions début 2014).

Fonction immobilière

- optimisation de l'organisation du ministère en matière de maîtrise d'ouvrage des opérations de travaux, en niveau central et déconcentré. Il s'agira notamment de définir un seuil de consultation obligatoire des antennes "GIM" du secrétariat général pour les gros travaux et de préciser les conditions dans lesquelles ces antennes pourraient être l'unique représentant ministériel auprès des autres services de l'Etat et du préfet de région, en matière de travaux immobiliers.

Fonction achats

- mener une réflexion sur la réponse aux besoins d'impressions en grand nombre, notamment pour mieux utiliser les capacités existantes à la DGFIP.

Fonction communication

- confier au SIRCOM le monopole de la passation des marchés en matière de communication, en lien avec le responsable ministériel des achats.

Fonction juridique

- étudier une évolution de la répartition des compétences entre la DAJ, la DGFIP France (contentieux domanial suivi par France Domaine) et la DGDDI (contentieux fiscal). La DAJ proposera à la DGCIS (sous-direction des affaires juridiques) de participer à cette réflexion.